

LE CARTON D'IDENTIFICATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES FILMS PUBLICITAIRES SOUMIS A L'AVIS DE L'ARPP

Chaque film publicitaire tv destiné à la diffusion TV et SMAd (VàD, Catch-up TV etc.), est systématiquement accompagné de son identifiant IDcrea.

L'attribution d'un identifiant unique IDcrea à chaque création publicitaire permet la préservation de données cohérentes à l'échelle de l'ensemble de l'industrie publicitaire. Elle permet à tous les acteurs de gérer efficacement les données descriptives des contenus selon ses besoins propres.

Afin de garantir la sécurité des échanges tout au long de la « chaîne », il est important que le lien entre le contenu audiovisuel d'un film et son identifiant IDcrea soit préservé le mieux possible.

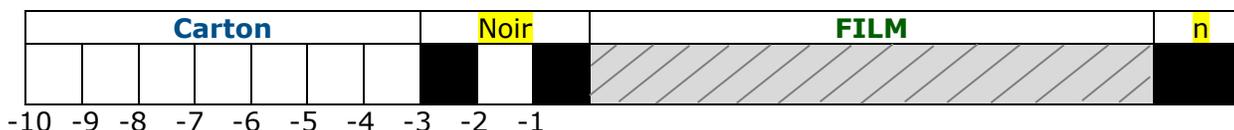
Par décision du Conseil d'Administration de l'ARPP, réunissant les annonceurs, les agences et les supports publicitaires, **depuis le 15 mars 2012**, la présence d'un carton en tête de chaque film soumis à l'avis de l'ARPP et portant à minima les informations suivantes **est obligatoire** :

- SCID
- IDcrea
- Nom de l'Agence
- Nom de l'Annonceur
- Nom du produit
- Titre du film
- Durée
- Le numéro de version
- Le type de mention sanitaire et automobile le cas échéant
- Type de diffusion (Nationale et segmentée)

Nous vous rappelons qu'un carton peut être généré **gratuitement** depuis ARPP.Pub/IDcrea, et qu'il peut être automatiquement ajouté à votre film selon la séquence ci-dessous.

Conformément aux usages professionnels les plus répandus en France, cette identification est présente sous la forme d'un carton fixe ou d'un décompte, présent à l'image à partir de 10 secondes avant le début du film, jusqu'à 3 secondes avant le début du film.

Le schéma ci-dessous illustre cette séquence :



ATTENTION ! Les films soumis à l'avis de l'ARPP qui n'auraient pas ce « carton » d'identification conforme aux spécifications ci-dessus et dont les informations ne seraient pas cohérentes avec celles renseignées dans ARPP.Pub/IDcrea ne sont pas recevables.